

REGLEMENT

CONCOURS BATA DES JEUNES CREATEURS 2012 - 7^{ème} édition -

ARTICLE 1^{er} - OBJET

Le Concours Bata des Jeunes Créateurs a pour objet de valoriser la créativité et le style des jeunes créateurs d'accessoires.

Sa finalité est la production, la distribution et la médiatisation de trois modèles en deux coloris de chaussures femme de la collection printemps été 2013 sur les cinq modèles de chaussures femme présentés par le lauréat.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent postuler les étudiants des établissements français en cours de scolarité ou les créateurs dont la formation est achevée depuis moins de cinq ans, sans emploi rémunéré à plein temps.

Les candidatures qui ne relèvent pas de ces critères feront l'objet d'une étude particulière et éventuellement d'une dérogation.

Aucun droit d'inscription ne sera demandé aux candidats.

Les candidatures peuvent se faire directement sur le site www.concours-jeunes-createurs.bata.com ou par courrier.

Pour les candidatures envoyées par courrier, les frais pour l'envoi du dossier sont à la charge des candidats.

ARTICLE 3 – CAHIER DES CHARGES

A consulter avec soin car il donne les indications nécessaires à la réalisation du projet.

Le dossier se compose :

- De la *fiche de candidature* soigneusement complétée et signée (uniquement pour les candidats envoyant leur candidature par courrier - à télécharger sur le site **www.bata.fr**)
- D'un *CV* et d'une *lettre de motivation*
- D'un plan de collection de chaussures femme destiné à la femme contemporaine pour le printemps-été 2013 :

- cinq dessins de modèles avec pour seules contraintes l'utilisation de deux formes (chaque dessin est à présenter sur une feuille blanche en format A4)

- cinq fiches techniques (les candidats peuvent télécharger un modèle de fiche sur le site **www.bata.fr**) présentant, au minimum, les intentions de matières, de couleurs et de forme de chaque modèle de la collection.

- De la fiche présentant *l'histoire de la collection* laissée au choix (fiche à télécharger sur le site **www.bata.fr**.) L'histoire de la collection est laissée à commentaire libre, à poursuivre éventuellement sur feuille(s) blanche(s) A4)

- D'une proposition de packaging

Les dessins

- Le support : papier blanc format A4 pour les candidatures envoyées par courrier / format Word ou PDF pour les candidatures envoyées par le site www.concours-jeunes-createurs.bata.com
- Couleurs : toutes les techniques sont admises
- Pour les candidatures par courrier, indiquer au dos des dessins : nom, prénom, adresse et n° de téléphone
- Joindre impérativement à l'envoi des dessins, leur fiche technique correspondante avec intentions de matières, de couleurs et de formes ainsi que l'histoire de la collection laissée à commentaire libre

IMPORTANT : Les dossiers de l'ensemble des candidats envoyés par courrier ne seront pas retournés : en conserver une photocopie couleur pour la présentation devant le jury de professionnels.

ARTICLE 4 – EXCLUSION

Ne seront pas admis à concourir les étudiants dont la fiche de candidature est incomplète.

Toute déclaration qui s'avérerait fausse entraîne l'élimination immédiate du candidat. Seront éliminés du concours les travaux : non-conformes au cahier des charges, reçus en mauvais état, reçus hors délais, présentant un aspect litigieux.

ARTICLE 5 – LE JURY

L'examen des dix dossiers finalistes sera fait par un jury composé de professionnels du monde de la chaussure et de la mode.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel pour contrôler le déroulement du concours, trancher en dernier ressort tout cas litigieux, proclamer les résultats. Les décisions sont soumises à une grille d'évaluation et non susceptibles d'appel. Les délibérations du jury ne sont pas publiques.

ARTICLE 6 – PRIX

Bata s'engage à soutenir le lauréat en produisant, distribuant dans les points de vente Bata présents en France et médiatisant trois modèles en deux coloris de sa collection de chaussures femme printemps-été 2013 pour Bata.

Un pourcentage des ventes des modèles de la collection du lauréat lui sera reversé et cela pour une durée de deux ans à compter de la mise en vente au printemps 2013 des produits dans les enseignes Bata.

ARTICLE 7 – ACCUEIL DES FINALISTES

Les dix finalistes du concours seront contactés fin mai et invités dès le mois de juin à Paris lors de la grande finale afin de présenter leur dossier devant le jury de professionnels. Chacun des dix candidats sélectionnés disposera de 20 minutes d'entretien : 15 minutes de soutenance et 5 minutes dédiées aux questions du jury.

Les frais de déplacement en train des dix finalistes sont pris en charge par Bata. Néanmoins, les frais de séjour éventuel sont laissés à la charge des candidats.

Pour les candidats mineurs, une décharge de responsabilité sera demandée aux parents.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES ŒUVRES

Le lauréat devra s'engager à signer un contrat de cession des droits d'auteur des trois modèles de chaussures produits en deux coloris de sa collection femme & du packaging. Les dits modèles seront ainsi déposés aux noms du lauréat et Bata s'engage à prendre en charge les frais relatifs au dépôt du dossier.

Les dossiers non sélectionnés ne seront pas retournés aux candidats.

Le lauréat dont les réalisations ont été primées autorise pendant une durée de 24 mois suivant la date du concours les organisateurs et partenaires à diffuser son projet par tous les moyens de communication possibles (presse, TV, mailing, matériel publicitaire, expositions, Internet) et ce à titre gracieux.

Le lauréat s'engage pour ce faire à laisser ses créations à la disposition de BATA France Distribution pendant le temps et aux périodes qu'elle estimerait nécessaire.

ARTICLE 9 – MODIFICATION – SUSPENSION – INTERRUPTION

En cas de modification, suspension ou interruption pour quelque cause que ce soit du CONCOURS BATA DES JEUNES CREATEURS, la responsabilité de Bata, comme celle des membres du jury ne saurait être engagée en aucun cas.